

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

**Nom** : BADRE

**Prénom(s)** : Louis Henri Joseph

**Sexe** : Homme

**Date de naissance** : 01-03-1875

**Lieu de naissance** : Nord, Landrecies

**Cote(s)** : 19800035/1469/70082

**Lieu de conservation du dossier** : Archives nationales ; site de Pierrefitte-sur-Seine

**Mention sur la réutilisation des métadonnées:** La mise en ligne de ces documents respecte les dispositions du décret n° 2018-1117 du 10 décembre 2018 relatif aux catégories de documents administratifs pouvant être rendus publics sans faire l'objet d'un processus d'anonymisation. Pour toute demande relative à vos droits en matière de protection des données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de la Culture à l'adresse suivante :

<https://www.culture.gouv.fr/Contact-protection-des-donnees-personnelles>

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

45  
LEGIION D'HONNEUR. NOM Badre

NUMÉRO DE LA MATRICULE: 97387 PRÉNOMS: Louis, Henri, Joseph

né le: 10 Mars 1875  
Landreux Nord

**Chevalier**  
a été nommé **Chevalier** de la Légion d'Honneur  
par décret du 10 novembre 1920 rendu sur le rapport du Ministre de la guerre  
pour prendre rang du 20 Juin 1920 en qualité de \_\_\_\_\_

de la délégation du brevet du livret de traitement  
Date de départ . . . . .

**Officier**  
promu au grade de **Officier** de la Légion d'Honneur  
par décret du 30 JUIN 1938 rendu sur le rapport du Ministre de GUERRE  
pour prendre rang du \_\_\_\_\_ en qualité de Lieutenant  
Colonel au Centre de mobilisation de génie n° 10

**BREVET FAIT**  
de la délégation du brevet du livret de traitement  
Date de départ . . . . . 1 AOU 1938 3 DEC 1938

**Commandeur**  
promu au grade de **Commandeur** de la Légion d'Honneur  
par décret du \_\_\_\_\_ rendu sur le rapport du Ministre de \_\_\_\_\_  
pour prendre rang du \_\_\_\_\_ en qualité de \_\_\_\_\_

de la délégation du brevet du livret de traitement  
Date de départ . . . . .

70082D Date du décès : \_\_\_\_\_

20-708-J-2073-37. 32993  
97387

*Cette promotion dans la Légion d'Honneur ne comporte pas le traitement.*

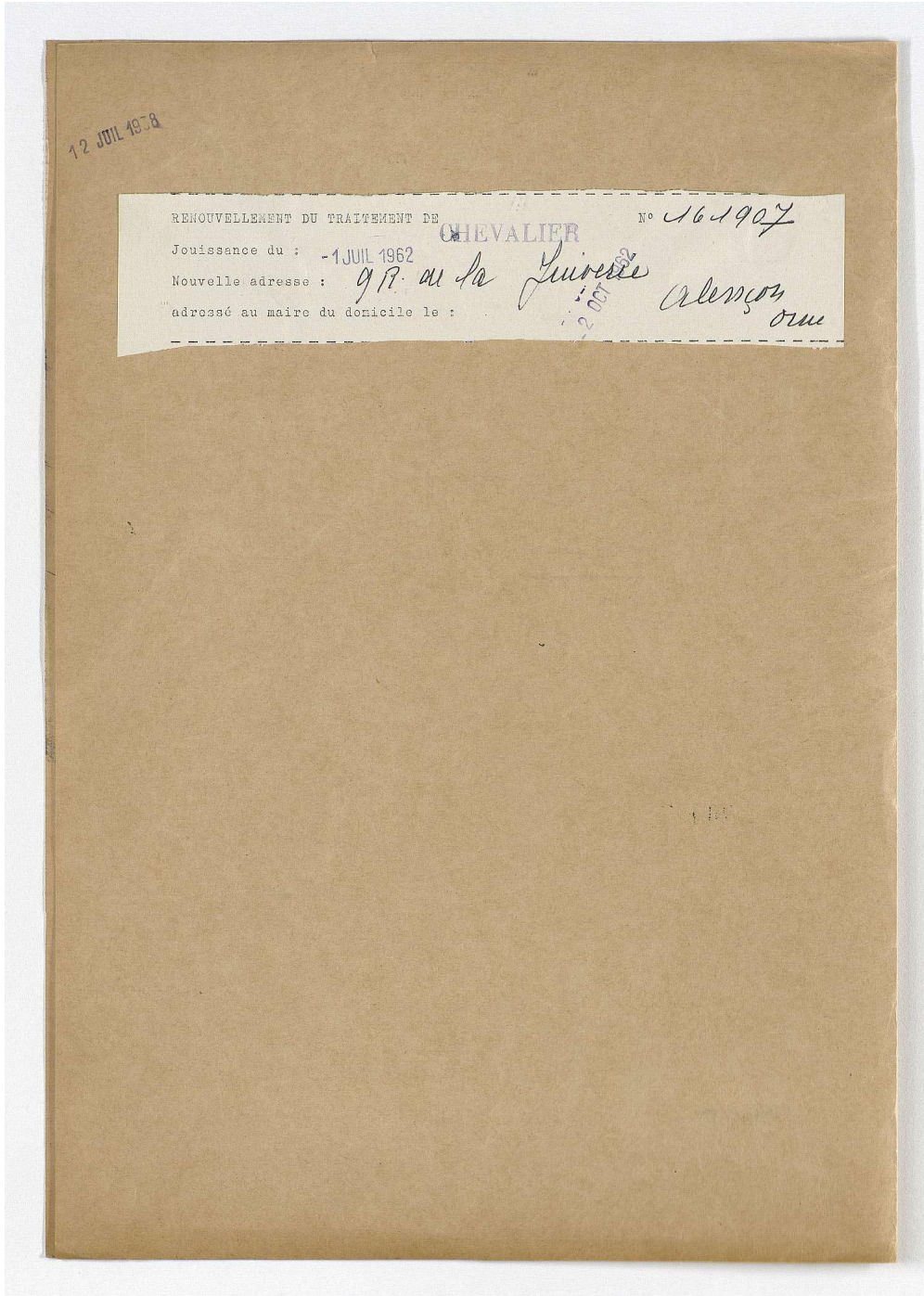
*Chevalier avec traitement*

*Badre, Louis Henri Joseph*



BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460



BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

GRANDE CHANCELLERIE  
DE LA  
LÉGION D'HONNEUR.

1<sup>er</sup> BUREAU.

PERSONNEL  
DES MEMBRES  
DE LA  
LÉGION D'HONNEUR.

N° 94382

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement à M. le Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

NOTA :

Il n'y a pas lieu d'affranchir les plis adressés directement à M. le Grand Chancelier.  
Le brevet sera envoyé ultérieurement à l'intéressé.

(1) Si la remise des insignes n'a pas lieu, biffer les mots relatifs à cette remise.

12-354-1, 7682-96. [2001]

PROCÈS-VERBAL  
DE RÉCEPTION  
D'UN OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le Trois août mil neuf  
cent treute huit  
Nous, Général Coradi, Commandant  
d'Armes de la Place de Colmar

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date  
du premier août mil neuf cent treute huit  
avons fait introduire Monsieur Badre Louis,  
Henri Joseph, 15, Avenue de la République  
à Colmar (Haut-Rhin)  
nommé Officier de la Légion d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette  
qualité.

Nous adressant à lui, nous avons prononcé la formule de réception  
suivante :

« Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous  
sont conférés, nous vous faisons Officier de la Légion d'Honneur. »

Puis nous lui avons remis les insignes (1) de son grade et donné  
l'accolade.

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour être  
transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipien-  
daire et par nous.

Fait à Colmar, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire,  
L. Badre

Le Délégué,  
Coradi

PLACE DE COLMAR  
Commandant d'Armes

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

N° d'inscription du tableau de concours du candidat.  
*Réserve 20°/4*

**GÉNIE**  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA GUERRE

Article ~~158~~ 158  
de l'instruction du 18 juin 1932

### RENSEIGNEMENTS

à l'appui d'une proposition pour <sup>(1)</sup> *Officier de la Légion d'Honneur.*

Nom et prénoms : *Badre, Louis, Henri, Joseph.*

Date et lieu de naissance : *le 1<sup>er</sup> Mars 1875 à Landrecies (Nord)*

Grade : *Lieutenant-Colonel honoraire.*

Affectation : *Génie* Affectation : *C. M. du génie 20°/10.*

Domicile (adresse exacte) : *15 Avenue de la République à Colmar.*

Nationalité (2) : *Française.*

Situation : *Admis à l'honneur de son grade, mais conservé dans le cadre des officiers non affectés de nomination au titre du Corps spécial des experts-foncteurs.*

Grades universitaires (3) :

Services militaires... } *en activité de service : 8 ans 6 mois 26 jours.*

Services civils (4)... } *dans les réserves : 32 ans 8 mois 5 jours.*

Durée totale des services civils et militaires : *(active et réserves) : 41 ans 3 mois 1 jour.*

Situations diverses (4), fonctions électives, professions, etc. } *Conservateur des Eaux et Forêts.*

Missions à l'étranger, dans les colonies (4), etc. } *"*

Actes de sauvetage et dévouement. } *"*

(1) Indiquer la décoration : grade dans la Légion d'honneur ou médaille militaire.  
(2) Indiquer s'il y a lieu, la date du décret de naturalisation.  
(3) Supérieurs à celui de bachelier.  
(4) Indiquer la date de nomination à chaque grade, emploi, fonction, etc., ainsi que le temps passé dans chaque situation.

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

Services rendus dans les établissements de bienfaisance, les commissions (4) etc.	"
Publications, titres littéraires, scientifiques, artistiques, etc.	"
Distinctions honorifiques :	Chevalier de la Légion d'Honneur. A témoignages de satisfaction et une lettre de félicitation au Ministre pour son zèle et son activité aux écoles de perfectionnement. Cité à l'Ordre N° 337 du 24 juillet 1917 du 35 <sup>e</sup> C.A. A mis à profit tous les instants libres de son service pour se mettre au courant du service d'Etat Major. Devenu excellent officier de 3 <sup>e</sup> Bureau. A pris part aux opérations du C.A. sur la Somme et à l'installation du réseau reconnu sur la Somme et Oise, remplissant maintes fois, en première ligne, des missions et des reconnaissances dangereuses avec un calme parfait et un beau mépris du danger. Cité à l'Ordre N° 1753 du 4 juillet 1919 de la IV <sup>e</sup> Armée. Travailleur infatigable, d'un dévouement absolu, d'un courage calme et magnifique. A pris part aux opérations offensives du 35 <sup>e</sup> C.A. sur la Somme, dans la poursuite de Bassigny à St Quentin et sur le Chemin des Dames. A recueilli de très nombreuses reconnaissances en première ligne sous des bombardements violents, et son exemple était pour les troupes irrités un réconfort précieux.
Détails sur les services extraordinaires rendus par le candidat.  (Indiquer notamment la date et la nature des blessures, la date, la nature et le texte complet des citations).	
Observations. ....	Préant

Le Ministre de la guerre certifie en outre qu'il résulte de l'enquête que la moralité de M. Badre Louis Henri Joseph permet (6) la promotion dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

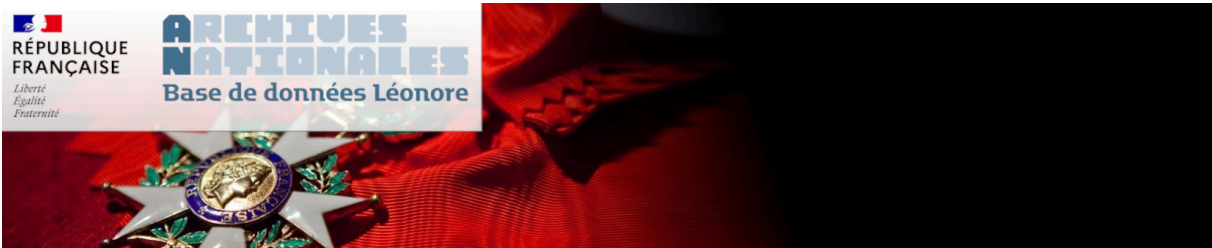
A \_\_\_\_\_, le 13 JUN 1938 19

Le Ministre de la guerre.

POUR LE MINISTRE ET PAR SON ORDRE :

Le Général Directeur du Génie  
LIEUTENANT-COLONEL

(4) Indiquer la date de nomination à chaque grade, emploi, fonction, etc., ainsi que le temps passé dans chaque situation.  
(5) Chef de corps ou de service.  
(6) Compléter par : son admission (ou sa promotion) dans l'Ordre de la Légion d'honneur ; de lui attribuer la médaille militaire.



BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

Corps *État Major des Subdivisions de Colmar et de Delstat*

MODÈLE N° 33  
Règlement du 30 mars 1906 sur l'administration des corps de troupes (Dispositions générales) et circulaire du 10 mai 1912

ÉTAT DES SERVICES  
de M. *Badre, Louis, Henri, Joseph, Chef de Bataillon de Feritocical*

FORMAT DE PAPIER : Hauteur : 04,30 Largeur : 04,23

NOM (écrit en lettres) *Badre*  
Prénoms : *Louis, Henri, Joseph* Surnoms :  
Né le *1<sup>er</sup> Mars 1875* à *Sandricies*, canton d. *du dit*, département d. *du Nord*  
filz de *Jean, Nicolas, Edouard* et de dame *Marie, Adèle, Louise, Boultcaup*  
ÉTAT CIVIL domiciliés à *Sandricies*, canton d. *du dit*, département d. *du Nord*  
Marié le *1<sup>er</sup> Mars 1905* à *Mlle Marie, Louise, Pauline, Clémentine, Marie*  
alors domiciliée à *Foul*, département d. *Meurthe et Moselle*  
Autorisation d' (1) en ants : *5* masculin, féminin.

(2) Cheveux : *blonds*, yeux : *gris*, front : *ordinaire*  
nez : *moyen*, visage : *ovale*  
Renseignements physiologiques complémentaires :  
Taille : *1 mètre 72* cent ; taille rectifiée : *1 mètre* cent.  
Marques particulières :  
Arrivé au corps le *19* comme

SERVICES — POSITIONS DIVERSES

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, etc. où l'officier a servi	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2	DURÉE DES SERVICES						OBSERVATIONS	
			EN ACTIVITÉ			EN NON-ACTIVITÉ				
			Ans	Mois	Jours	Ans	Mois	Jours		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
<i>Incorporé à l'école nationale forestière à Compiègne du 1<sup>er</sup> Octobre 1896, comme engagé volontaire pour trois ans le 23 Juillet 1896. La durée du 1<sup>er</sup> Annulement de Paris. Sorti officiellement le 21 Juillet 1896. A été compris sur la liste de recrutement de la classe 1895 de la subdivision de 5<sup>e</sup> Circonscription de la commune de Sandricies.</i>										
<i>École nationale forestière</i>	<i>Classe</i>	<i>1<sup>er</sup> Octobre 1896</i>								
<i> nommé sous-lieutenant de réserve au 8<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied, par décret du 14 Septembre 1898, pour prendre rang du 1<sup>er</sup> Octobre 1898.</i>										
<i> 8<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied.</i>	<i>Sous-lieutenant de réserve</i>	<i>1<sup>er</sup> Octobre 1898</i>								
<i> nommé sous-lieutenant à la 18<sup>e</sup> Compagnie active de Chasseurs forestiers par décret en date du 14 Juillet 1900 pour prendre rang du 1<sup>er</sup> Mars 1900.</i>										
<i> 18<sup>e</sup> Compagnie active de Chasseurs forestiers.</i>	<i>Lieutenant</i>	<i>18 Mars 1900</i>								
<i> nommé lieutenant au 333<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.</i>										
<i> Passé au 8<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied par décret en date du 11 Janvier 1902.</i>										
<i> 8<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied.</i>	<i>Lieutenant</i>	<i>11 Janvier 1902</i>								
<i> nommé sous-lieutenant de réserve au 8<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied par décret en date du 11 Mars 1902.</i>										
<i> nommé sous-lieutenant de réserve au 8<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied par décret en date du 11 Mars 1902.</i>										
<i> nommé sous-lieutenant de réserve au 8<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied par décret en date du 11 Mars 1902.</i>										
TOTALS A REPORTER . . . . .										

(1) Indiquer, suivant le cas, le ou les décrets d'autorisation de mariage, ainsi que la date de cette autorisation.  
(2) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps et de biens, au divorce, à un nouveau mariage, option, changement de nom (dates du décret et du jugement), etc.

Mansy et Paris. — Imp. et lib. milit. Marc Imhaert et René Chapoteau. — Télé. 922.

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

SERVICES — POSITIONS DIVERSES										
DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS positions diverses, écoles, missions, etc. ou Postes à servir	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2	DURÉE DES SERVICES						OBSERVATIONS	
			EN ACTIVITÉ			EN NON-ACTIVITÉ				
			Ans 4	Mois 5	Jours 6	Ans 7	Mois 8	Jours 9		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
REPORT . . . . .										
de Chasseurs du 17 au 28 février 1904 inclus										
Comandant Capitaine de réserve et affecté au Régiment d'Infanterie de Troupes (Inde) par décret du 23 décembre 1905	Capitaine									
Reçoit des congés de 15 jours le 14 janvier 1906										
11 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie	Capitaine de Réserve	31 décembre 1905								
Reçoit une période de congés dans le 91 <sup>e</sup> Rég <sup>t</sup> d'Inf <sup>te</sup> du 5 Mars au 15 Avril 1906										
Maintenu dans sa position d'officier de réserve par décret du 27 <sup>e</sup> Juin 1906 la 9 <sup>e</sup> Compagnie d'Infanterie du 2 <sup>e</sup> bataillon 1906										
Reçoit une période de congés dans le 11 <sup>e</sup> Rég <sup>t</sup> d'Inf <sup>te</sup> du 29 Août au 25 septembre 1906 inclus										
Reçoit un congé de 15 jours le 27 Août de la 5 <sup>e</sup> Compagnie du 13 au 22 août 1911										
Passé dans le service d'Etat-Major dans la 5 <sup>e</sup> région par décret ministériel du 25 avril 1912										
Affecté au service d'Etat-Major dans la 11 <sup>e</sup> région par décret ministériel du 22 Mars 1913	Capitaine de Réserve	19 Juin 1913								
Etat-Major du Gouvernement de Belloni										
Comandant chef de 11 <sup>e</sup> de l'Etat-Major par décret du 25 septembre 1913 pour une période de 2 ans										
Maintenu à l'Etat-Major du Gouvernement de Belloni chef de 11 <sup>e</sup> de l'Etat-Major à l'Etat-Major du Gouvernement de Belloni du 18 au 27 août 1913										
Affecté à l'Etat-Major de la Région Militaire de Belloni par décret du 7 <sup>e</sup> Juin 1914 chef de 11 <sup>e</sup> de l'Etat-Major	chef de 11 <sup>e</sup> de l'Etat-Major	26 Août 1915								
Reçoit des congés de 15 jours le 26 Août 1915										
Affecté à l'Etat-Major de la Région Militaire de Belloni du 25 <sup>e</sup> C. A. par décret du 9 <sup>e</sup> 27 120819 du 18 Mars 1916		20 Mars 1916								
Reçoit des congés de 15 jours le 20 Mars 1916										
Officier par décret du 27 <sup>e</sup> Juin 1916		26 Juin 1916								
Maintenu à la disposition de l'Etat-Major de Belloni et de l'Etat-Major de Belloni du 27 <sup>e</sup> Juin 1916										
Comandant chef de 11 <sup>e</sup> de l'Etat-Major de Belloni du 27 <sup>e</sup> Juin 1916										
Affecté au service d'Etat-Major de Belloni du 26 <sup>e</sup> C. A. le 26 <sup>e</sup> de décembre 1916		26 décembre 1916								
Reçoit des congés de 15 jours le 17 février 1917		17 février 1917								
Change de résidence de 20 <sup>e</sup> le 28 septembre 1917 pendant de 15 <sup>e</sup> jusqu'au 14 novembre inclus		28 septembre 1917								
Affecté à la mission française lors l'année 1917 suisse par décret du 9 <sup>e</sup> 27 120819 du 18 Mars du 26 septembre 1917		26 septembre 1917								
Reçoit des congés de 15 jours le 14 novembre 1917										
Affecté au service français de l'Etat-Major par décret du 11 <sup>e</sup> décembre 1918		25 décembre 1918								
Reçoit des congés de 15 jours le 25 décembre 1918										
Maintenu dans sa position d'officier de réserve par décret du 27 <sup>e</sup> Juin 1919 la 5 <sup>e</sup> Compagnie d'Infanterie du 2 <sup>e</sup> bataillon 1919										
Affecté à l'Etat-Major des Subdivisions de l'Etat-Major de Belloni (affectation définitive par décret du 27 <sup>e</sup> Juin 1919 du 18 décembre 1920)	chef de 11 <sup>e</sup> de l'Etat-Major	14 décembre 1920								



BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

Date de la cessation de service dans le corps :  
 Motifs de la cessation de service dans le corps :  
 Lieu où l'officier se retire :  
 Pour les décédés, genre et lieu de mort, s'il y a lieu :

CAMPAGNES	ANS	MOIS	AFFAIRES auxquelles l'officier a pris part (Dates des affaires)	BLESSURES	
				De guerre	En service commandé
Corbie du 2 Août 1914 d'Allemagne du 25 Octobre 1918	5	11	Comme (juillet 1916) (juillet 1916) Estaque 25 décembre 1917 Chemin des Jumeaux (juillet 1917)	Néant	Néant
1 <sup>re</sup> Citations à l'ordre de l'armée Lettre de l'armée n° 2387 du 21 juillet 1917 au 31 <sup>er</sup> août 1917 "A été cité pour avoir, dans les conditions de son service, fait preuve d'un courage et d'une bravoure exceptionnels, et pour avoir, en particulier, fait preuve d'une vaillance et d'une énergie remarquables, et pour avoir été blessé par suite de ses faits d'armes." (Lettre de l'armée n° 2387 du 21 juillet 1917 au 31 <sup>er</sup> août 1917) 2 <sup>de</sup> Citations à l'ordre de l'armée Lettre de l'armée n° 2387 du 21 juillet 1917 au 31 <sup>er</sup> août 1917 "A été cité pour avoir, dans les conditions de son service, fait preuve d'un courage et d'une bravoure exceptionnels, et pour avoir, en particulier, fait preuve d'une vaillance et d'une énergie remarquables, et pour avoir été blessé par suite de ses faits d'armes." (Lettre de l'armée n° 2387 du 21 juillet 1917 au 31 <sup>er</sup> août 1917)				2 <sup>de</sup> Lettres et témoignages officiels de satisfaction du Ministre, etc.  Néant	
Nous, soussigné, <u>Président du Bureau Colonel Comte de Sélectat</u> et de Sélectat certifie l'exactitude du présent état des services établi par nos soins d'après les dispositions de l'article 36 du décret du 20 mars 1906, portant règlement sur l'administration des corps de troupe.				A Colmar le 2 juillet 1921 Le Colonel Bureau Le Président du Conseil d'Administration Comte de Sélectat	



BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

NOTA. — Le total des chiffres latéraux adhérents au récépissé doit représenter dans chaque tranche (millions, centaines de mille, dizaines de mille, etc.) le chiffre correspondant de la somme inscrite en lettres et en chiffres dans le corps du récépissé.

Centim.  
No. 10

**RÉCÉPISSÉ N° 31,643**

DÉPARTEMENT ALSACE-LORRAINE NUMÉRAIRE ..... F. 56 40  
 ARRONDISSEMENT d' COLMAR PIÈCES DE DÉPENSES... F. ....  
 TOTAL ..... F. 56 40

Je soussigné, Receveur des finances, reconnais avoir reçu de M. Badre  
 demeurant à Colmar  
 la somme de cinquante six frs 40 cts

pour être imputée au compte d'autre part :  
 LOI DU 24 DÉCEMBRE 1896.

Tout versement en numéraire ou autres valeurs fait par les caisses du caissier-payeur central du Trésor public, à Paris, et à celles des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances, pour un service public, n'obtient lieu à la délivrance immédiate d'un récépissé.  
 Ce récépissé, pour être libératoire et former titre contre le Trésor, devra être détaché d'une formale à talon.

3 Juin 1921.  
 La Receveur des finances,

à titre de:  
*Prime de décoration de  
 frais d'exp. du brevet*

	MONTANT DU VERSEMENT
Contributions et revenus publics.	
Services spéciaux.	
Bénéfices de l'exploitation des chemins de fer en régie.	
Produit des coupes de bois de l'Etat.	
Retenues sur traitem <sup>ts</sup> pour le service des pensions civiles.	
Produits des maisons centrales de force et de correction.	
Retenues sur la solde des officiers et assimilés de l'armée	
de terre et de la partie de l'armée coloniale stationnée en France...	
coloniale soumise au régime des pensions militaires.	
de mer.	
coloniale aux colonies.	
Prix des insignes de l'ordre du Mérite agricole.	
Remboursements des frais de contrôle.	
Pensions et trousseaux des élèves des écoles du Gouvern <sup>t</sup> .	
Produits de la vente des publications du Gouvernement.	
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères.	
Part <sup>ts</sup> des emp <sup>ts</sup> aux frais gén <sup>rs</sup> de la main-d'œuvre agr <sup>ic</sup> .	
Contrib <sup>ts</sup> d'assur <sup>ts</sup> mul <sup>ts</sup> ou à primes fixes c. 1 <sup>re</sup> accid <sup>ts</sup> et d <sup>ts</sup> synd <sup>ts</sup> de gar <sup>ts</sup> p <sup>r</sup> frais de contr <sup>ts</sup> et de surveill <sup>ts</sup> .	
Recouvrements poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor.	
Recettes accidentelles à différents titres.	
Taxe des brevets d'invention.	
Rég <sup>ts</sup> des opérations concernant la cont <sup>ts</sup> extr <sup>ts</sup> de guerre.	
Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.	
Versements de cautionnements.	
Avances remboursables à divers industriels (1 <sup>re</sup> section pour les besoins de la défense nationale... 2 <sup>e</sup> section.	
Mouvements de fonds.	
Remises du Caissier-Payeur central du Trésor.	
Fonds reçus des trésoriers (1).	
A reporter.	

(1) Payeurs généraux. — Payeurs d'Algérie. — Payeurs des colonies.      Série D. (192 .)

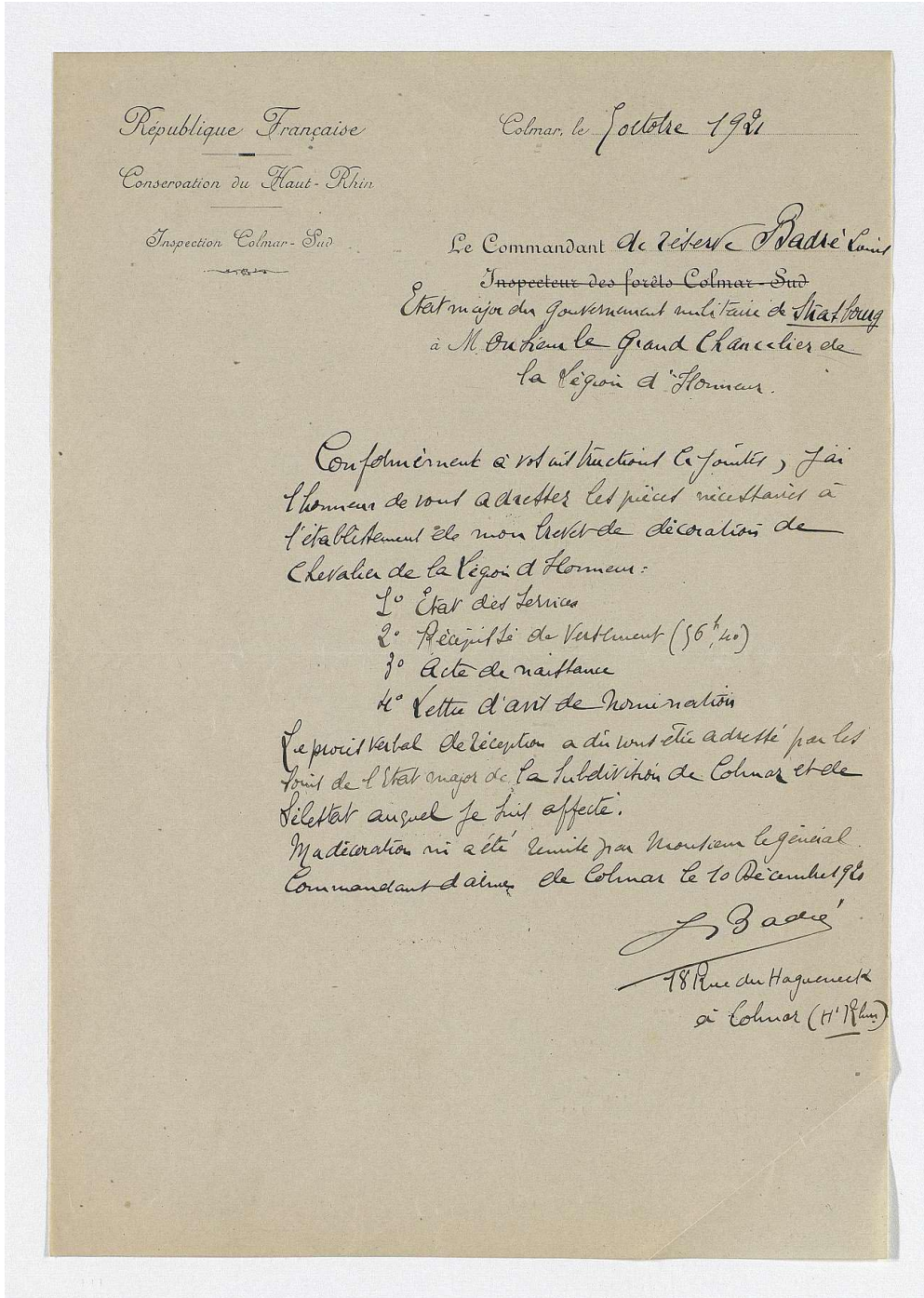
BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

	MONTANT DU VERSEMENT.	PLACEMENTS DES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS.
<b>Opérations de trésorerie.</b>		
Report.....		
Exercice 191.....		
Service départemental... { Exercice 192.....		
Opérations hors budget.....		
Comm. et établ <sup>ts</sup> publics; 1/2 de fonds placés avec intérêts.....		
Monts-de-piété; 1/2 de fonds placés au Trésor avec intérêts.....		
Divers établ <sup>ts</sup> publics; 1/2 de fonds déposés sans intérêts.....		
Divers corps de troupes; 1/2 de fonds en dépôt au Trésor.....		
Remb <sup>t</sup> d <sup>ts</sup> av <sup>ts</sup> a <sup>ts</sup> c <sup>ts</sup> rég <sup>ts</sup> de crédit agricole mutuel.....		
Recouvrements en vertu de contraintes.....		
Recouvrements de contributions extérieures.....		
Cotisations municipales et particulières.....		
Droits perçus sur déclarations de locations verbales.....		
Dépôts en numér <sup>ts</sup> des soumission <sup>ts</sup> de fourn <sup>ts</sup> et trav <sup>ts</sup> .....		
<b>Correspondants administratifs.</b>		
Divers; 1/2 de fourniture de l'imprimerie nationale.....		
Divers; 1/2 de versement pour le service des enfants assistés.....		
Divers comptables; 1/2 de recouvrements.....		
Divers; 1/2 de retenues à classer.....		
Divers; 1/2 de recettes à classer.....		
Divers; 1/2 de valeurs remises à l'encaissement.....		
Admin. de l'assist. publ.; s/c de remboursements d'avances		
Perceptions de ville; 1/2 de recouvrements.....		
Droits perçus pour 1/2 de villes et chefs-lieux d'arrond <sup>ts</sup> .....		
Div <sup>ts</sup> ag <sup>ts</sup> ; 1/2 de ret <sup>ts</sup> p <sup>ts</sup> pens <sup>ts</sup> civ <sup>ts</sup> enc <sup>ts</sup> p <sup>ts</sup> 1/2 crec <sup>ts</sup> c <sup>ts</sup> de la Seine.....		
Divers; 1/2 de versements sur taxes de brevets d'invention.....		
Divers; 1/2 d'abonnement au Journal officiel.....		
Divers, départem <sup>ts</sup> ; 1/2 de recouv <sup>ts</sup> de deniers pupilla <sup>ts</sup> .....		
Pupilles de l'assistance publique; 1/2 de titres, valeurs et objets précieux transmis en fin de tutelle.....		
Caisse autonome des ret <sup>ts</sup> des ouv <sup>ts</sup> mineurs; s/c de rec <sup>ts</sup> .....		
Caisier du Trésor; s/c de payem <sup>ts</sup> à divers correspondants.....		
Divers; 1/2 de dépôts au Trésor.....		
Div <sup>ts</sup> ; 1/2 de vers <sup>ts</sup> p <sup>ts</sup> l'emp <sup>ts</sup> de la m <sup>ts</sup> d'ouv <sup>ts</sup> d <sup>ts</sup> pris <sup>ts</sup> de gu <sup>ts</sup> .....		
Agent comptable des Poudres et Salpêtres; s/c de recouv <sup>ts</sup> .....		
Ag <sup>ts</sup> comptab <sup>ts</sup> du Serv <sup>ts</sup> du ravitaillem <sup>ts</sup> civil; s/c de rec <sup>ts</sup> .....		
Agent comptable du Service de la mise en culture des terres; s/c de recouvrements.....		
Ag <sup>ts</sup> comp <sup>ts</sup> de l'of <sup>ts</sup> de rec <sup>ts</sup> ind <sup>ts</sup> des p <sup>ts</sup> env <sup>ts</sup> ; s/c de rec <sup>ts</sup> .....		
Ag <sup>ts</sup> comp <sup>ts</sup> de l'of <sup>ts</sup> de recon <sup>ts</sup> ag <sup>ts</sup> des p <sup>ts</sup> env <sup>ts</sup> ; s/c de rec <sup>ts</sup> .....		
Ag <sup>ts</sup> comp <sup>ts</sup> d <sup>ts</sup> trans <sup>ts</sup> mar <sup>ts</sup> et de la m <sup>ts</sup> mar <sup>ts</sup> ; s/c de rec <sup>ts</sup> .....		
Ag <sup>ts</sup> comp <sup>ts</sup> de l'of <sup>ts</sup> c <sup>ts</sup> d <sup>ts</sup> prod <sup>ts</sup> chim <sup>ts</sup> ag <sup>ts</sup> ; s/c de rec <sup>ts</sup> .....		
Ag <sup>ts</sup> comp <sup>ts</sup> des réquisi <sup>ts</sup> civiles et cessions; s/c de rec <sup>ts</sup> .....		
Caisier g <sup>ts</sup> des Chemins de fer de l'Etat; s/c de recouvrem <sup>ts</sup> .....		
Trésorier g <sup>ts</sup> des Invalides de la Marine; s/c de recouv <sup>ts</sup> .....		
Agent comptable de la Légion d'honneur; s/c de recouv <sup>ts</sup> .....		
Cheques retournés impayés.....		
TOTAL.....		
<b>RETENUES POUR LE SERVICE DES PENSIONS CIVILES.</b>		
Vingtième.....		
Premier douzième de traitement ou d'augmentation.....		
Retenues rétroactives de stage.....		
Retenues à divers titres.....		
TOTAL.....		
		Placements au Trésor par :
		La commune de .....
		L'hospice de .....
		Le bureau de bienfaisance de .....
		TOTAL.....

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460



BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

M. *Badre* Chef de bat<sup>on</sup> au service d'état Major du  
Gouvernement Milit<sup>aire</sup> Strasbourg  
*Chemin du Haguenack  
Colmar H<sup>aut</sup> Rh<sup>in</sup>*

GRANDE CHANCELLERIE  
DE LA  
LÉGION D'HONNEUR.

1<sup>er</sup> BUREAU  
N° M<sup>o</sup> 97,387

NOTA :  
Il n'y a pas lieu d'affranchir  
les plis adressés directement à  
M. le Grand Chancelier.  
Le brevet sur parchemin  
sera adressé ultérieurement à  
l'intéressé.

RÉCÉPISSÉ DE DÉCORATION.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu la décoration  
d.e. *Chevalier* de la Légion d'honneur, qui  
m'a été envoyée par le Grand Chancelier.

A *Colmar*, le *11 Décembre 1920*.

*Henri d'Almeida*  
*9128*  
*J. Badre*

34-602-1020. [18152]

NOTA. — Le présent récépissé doit être renvoyé au Grand Chancelier  
après avoir été rempli et signé. (Les militaires doivent le renvoyer avec  
les pièces réglementaires.)

*18 Rue Haguenack  
ou 2 Rue Gambetta*

française  
Etat Major

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

1<sup>er</sup> BUREAU.  
MEMBRES  
DE LA LÉGION D'HONNEUR  
ET DÉCORÉS  
DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.  
LOI  
du 5 septembre 1919.

RESIDENCE  
*ad. rue de la Juiverie  
Alger  
France*

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR.  
TRAITEMENT **161 907**  
DE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Signature du titulaire ou de son représentant légal (1)  
*L. Badre*

qui déclare vouloir toucher les arrérages semestriels  
chez { le trésorier-payeur général  
le receveur des finances  
le percepteur  
le receveur des postes } de *Alger*

Nom : *Badre*  
Prénoms : *Louis Henri Joseph*  
Naissance : Date : *1<sup>er</sup> mars 1875* Lieu : *Condreux*  
*10, N.F. Oran S, N.F.*  
Somme annuelle : *750* francs. — Semestre : *375* francs.  
Jouissance du **1 JANV 1950**

AUTORISATION  
DE PAYER LE TRAITEMENT CI-DESSUS DÉSIGNÉ.  
A Paris, le **25 MAI 1950** 194  
Pour le Grand Chancelier de la Légion d'honneur :  
Par ordre :  
*Le Chef du 1<sup>er</sup> Bureau,*  
*J. Guich*

OBSERVATIONS.  
*9 Rue de la Juiverie*

ECHÉANCE  
du 1<sup>er</sup> juillet 1962.  
PAS N.F. 97  
7 JUIL 1962  
N° 67  
97  
[13436]

J. M. 802100. [23099]

(1) Si le titulaire ou son représentant légal ne peut pas signer, mention doit être faite par l'autorité chargée de la délivrance du livret dans la case ci-dessus réservée à l'apposition de la signature.

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

1<sup>er</sup> BUREAU.  
MEMBRES  
DE LA LÉGION D'HONNEUR  
ET DÉCORÉS  
DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.  
LOI  
du 5 septembre 1919.  
RESIDENCE  
*adresse actuelle*  
*Alençon*  
*Orne*

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR.  
TRAITEMENT **161 907**  
DE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Signature du titulaire ou de son représentant légal (1)  
*L. Badre*

qui déclare vouloir toucher les arrérages semestriels  
chez { le trésorier-payeur général  
le receveur des finances  
le percepteur  
le receveur des postes } de *Alençon*

Nom : *Badre*  
Prénoms : *Louis Henri Joseph*  
Naissance : Date : *1<sup>er</sup> janvier 1874* Lieu : *Andrecus*  
*10, N.F. Nival S, N.F.*  
Somme annuelle : *750* francs. — Semestre : *375* francs.  
Jouissance du **1 JANV 1950**

Arrérages correspondant à la période  
du ..... 19.....  
au ..... 19.....  
A déduire .....

AUTORISATION  
DE PAYER LE TRAITEMENT CI-DESSUS DÉSIGNÉ.  
A Paris, le **25 MAI 1950** 194.....  
Pour le Grand Chancelier de la Légion d'honneur :  
Par ordre :  
*Le Chef du 1<sup>er</sup> Bureau.*  
*J. L...*

OBSERVATIONS.  
*9 Rue de la Juiverie*

(1) Si le titulaire ou son représentant légal ne peut pas signer, mention doit en être faite par l'autorité chargée de la délivrance du livret dans la case ci-dessus réservée à l'apposition de la signature.

J. M. 802100. (25/9/99)





BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

LORS DU RENOUVELLEMENT,  
fournir les indications ci-dessous et remettre le livret au payeur.

En caractères d'imprimerie.

Nom du titulaire : BADRE

Prénoms : Louis Henri Joseph

Demeurant : à Aleucay rue de la Guverie n° 9

Commune de Aleucay

Département Orne

Faute d'adresse exacte et lisible le nouveau carnet ne peut être expédié.  
[13436]

ÉCHÉANCES SEMESTRIELLES.

1 <sup>er</sup> JANVIER.	1 <sup>er</sup> JUILLET.
1949	
1950	
1951	
1952	
1953	
1954	
1955	

1952  
ORNE 61  
PENSIONNÉ  
PENSIONS R  
- F. JAN 10  
61-0578  
PENSIONS R  
- 6

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

M. *Badre*

GRANDE CHANCELLERIE  
DE LA  
LÉGION D'HONNEUR.

1<sup>er</sup> BUREAU.  
N° M<sup>o</sup> *97.387*

NOTA :  
Il n'y a pas lieu d'affranchir  
les plis adressés directement à  
M. le Grand Chancelier.

RÉCÉPISSÉ DE BREVET.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu le brevet  
de *Chevalier* de la Légion d'honneur, qui  
m'a été envoyé par le Grand Chancelier.  
A *Colmar*, le *20 Décembre* 1921.  
*Badre*

52-602-1921. [18153]

NOTA. — Le présent récépissé doit être renvoyé au Grand Chancelier  
après avoir été rempli et signé.

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

2018-10  
201

COUR D'APPEL  
DE DOUAI

BULLETIN N° 2

CASIER JUDICIAIRE  
de l'arrondissement  
d'AVESNES  
(Nord)

RELEVÉ DES BULLETINS N° 1

Concernant le nommé Badre Louis Henri Joseph  
fils de Jean Nicolas Bèze  
et de Marie Anne Marie Boutheau  
né le 17 mars 1875  
à Landreux

D'après le dernier bulletin n° 1.

Domicile  
État civil et de famille  
Profession  
Nationalité

DATE des Condamnations	COURS ou TRIBUNAUX	NATURE des CRIMES OU DÉLITS	DATE des Crimes ou Délits	NATURE ET DURÉE DES PEINES					DATE du	OBSERVATIONS
				PRISON			Amende	Mandat de dépôt		
				An	Mois	Jours				
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										

101

Timbre du Tribunal

Vu au parquet :  
Le Procureur de la République.

Pour relevé conforme :  
Avesnes, le 16 octobre 1912  
Le Greffier.

Stamp: Cour de Cassation, Trib. no 14.

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

COUR D'APPEL  
DE DOUAI

BULLETIN N° 2

RELEVÉ DES BULLETINS N° 1 concernant

Casier Judiciaire le nommé Badre Louis Henri Joseph  
de l'Arrondissement fil de Jean Michel Denis  
et de Marie Anne Marie Boutheaux  
D'AVESNES né le 17 Mars 1875  
(NORD) à Lambreux

D'après le dernier bulletin N° 1 domicile  
état-civil et de famille  
profession  
nationalité

Imp. Anger-Ronquette, Guingamp

DATE des condamnations	COURS ou TRIBUNAUX	NATURE des CRIMES ET DÉLITS	DATE des CRIMES OU DÉLITS	NATURE et DURÉE DES PEINES			DATE DU MANDAT DE DÉPOT	OBSERVATIONS
				Prison		Amende		
				An	Mois	Jours		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								

(Timbre du Tribunal)

Vu AU PARQUET  
Le Procureur de la République,  
L. Leri

Pour relevé conforme  
AVESNES, le 15 Mai 1938 19  
Le Greffier en Chef,  
G. L...

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE D'AVESNES (NORD)

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

DÉPARTEMENT d'HAUT-RHIN  
 ARRONDISSEMENT d'COLMAR  
 RÉCÉPISSÉ N° 032944  
 NUMÉRAIRE ..... F. 300  
 PIÈCES DE DÉPENSES ..... F. 300  
 STAUZ. F.

Je, soussigné Receveur des finances, reconnais avoir reçu de  
 M. Badre Louis Henri Joseph Colmar  
 la somme de trois cents francs  
 pour être imputée au compte d'autre part.  
 Ce 29 JUIL 1938 1938

Le Trésorier-Payeur Général  
 P. Pon. de Mr. BELET

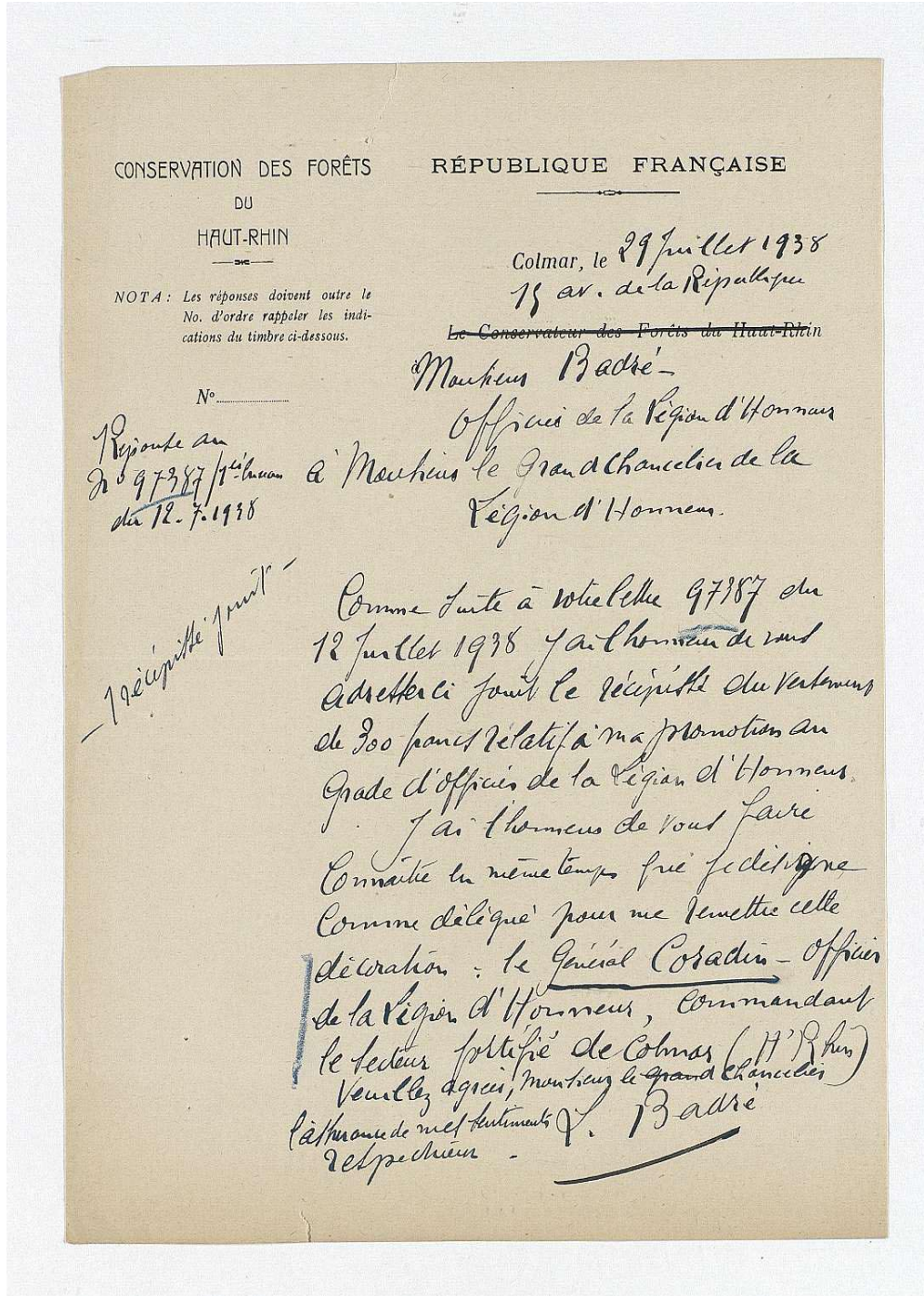
Lettre de la Grande chancellerie  
 N° 97 du 12 juillet 38  
 promotion au titre d'officier

	fr.	c.
Recettes d'ordre (Reversements de fonds sur dépenses des Ministères).....		
Produits divers du budget (Recettes accidentelles à différents titres).....		
Recettes à transférer à la Caisse centrale p/c budget des Postes.....		
Recettes diverses à classer et à régulariser.....		
Fonds envoyés par le caissier-payeur central aux trésoriers-payeurs généraux.....		
Fonds envoyés par l'agent comptable de service aux trésoriers-payeurs généraux.....		
Recettes à transférer à la Caisse p/c budget de la région d'immédiate.....	300	-
TOTAL.....		

Imprimé à l'Imprimerie Nationale.

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460



BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

*Fonctionnaire*

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
MINISTÈRE DE LA GUERRE  
-----  
- - - - -

Renseignements à l'appui d'une proposition de nomination  
ou de promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

-----

Nom et prénoms . . . . . BADRE Louis Henri Joseph  
Date et lieu de naissance. . . . . LANDRECIES (Nord) 1er Mars 1875  
Domicile . . . . . COLMAR (Haut-Rhin) 18 Rue du Haguenack  
Nationalité. . . . . Française  
Situation . . . . . Inspecteur des Eaux et Forêts  
Grades universitaires. . . . . Ancien élève de l'École Nationale  
des Eaux et Forêts.

Services Militaires. . . . . Engagé volontaire le 1er juillet 1896  
comme élève à l'École Forestière. Sous-  
Lieutenant au 8<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs  
du 1er Octobre 1898 au 1er Octobre 1899.  
Capitaine de réserve en 1905 - Chef de  
bataillon, Service d'Etat-Major le 6  
Avril 1913 - Mobilisé du 2 Août 1914 au  
25 Octobre 1919.

Services Civils . . . . . "

Durée totale des services  
Civils et Militaires. . . . . 29 ans 6 mois

Situations diverses, fonctions  
électives, professions, etc. . . . . Service des Eaux et Forêts (Inspecteur)

Missions à l'étranger, dans  
les Colonies, etc. . . . . "

Actes de sauvetage et de  
dévouement . . . . . "

Services rendus dans les  
établissements de bienfaisance  
les commissions, etc. . . . .

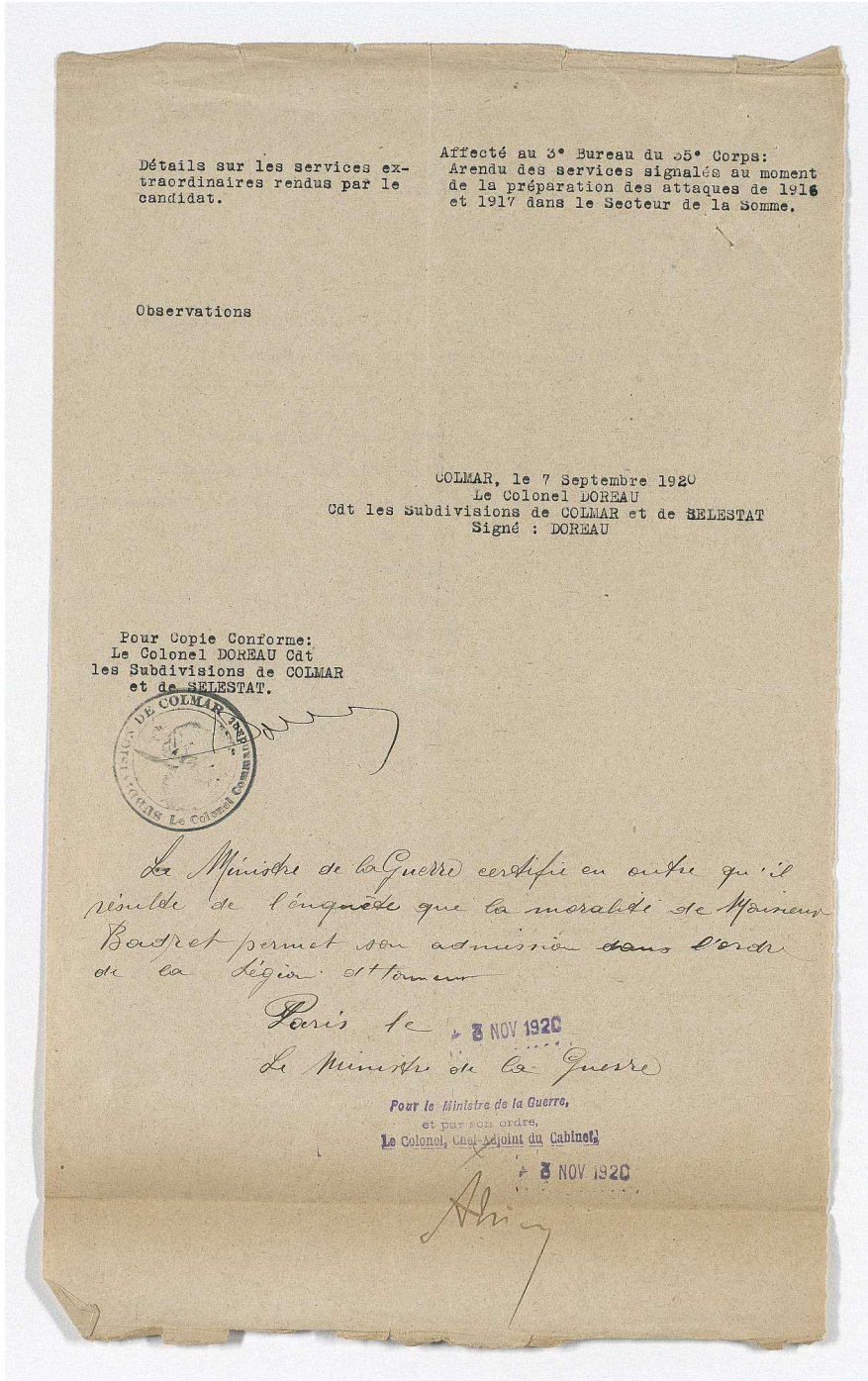
Distinctions honorifiques. . . . . Croix de Guerre: 2 Citations (Armée et  
Corps d'Armée).  
Distinguished Service Medal: Citation  
à l'ordre de l'Armée Américaine.

Publications, titres littéraires  
scientifiques, artistiques, etc. . . . . "




BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460



BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

DÉPARTEMENT <i>du Nord</i>	<b>EXTRAIT DES REGISTRES</b> AUX <b>Actes de l'État-Civil de la Commune de LANDRECIES</b>
ARRONDISSEMENT <i>d'Anstuet</i>	
COMMUNE <i>d'LANDRECIES</i>	
ÉTAT-CIVIL <i>du 2 Mars 1878</i>	
<b>NAISSANCE</b> DE M <i>Badre</i> <i>Louis Henri Joseph</i>	L'AN mil neuf cent <i>huit cent soixante quinze</i> , le deux <i>mars</i> <i>vingt</i> heures du <i>matin</i> pardevant nous <i>François Alexis Marie</i> <i>Marie</i> , Officier de l'État-Civil de la Ville de Landrecies, arrondissement d'Anstuet, Département du Nord
<i>Maire de Coul, Badre Louis Henri Joseph, dont la naissance est constatée dans l'acte ci-contre a contracté mariage avec Marie Louise Pauline Marie Claire Maire. Dont mention faite par nous, officier de l'état civil le vingt-neuf mil neuf cent sept-vingt.</i> <i>Signé: Deloiffe</i>	A comparu <i>Jean Nicolas Désiré Badre</i> âgé de <i>quarante deux ans</i> , Garde Général des Forêts domicilié à <i>Landrecies, place de l'Hotel de Ville</i> Lequel nous a présenté un enfant du sexe <i>masculin</i> né <i>hier</i> , à <i>une heure du matin</i> , en <i>sa demeure audit lieu</i> de lui déclarant et de <i>Marie Anne Laure Proutteau</i> son épouse âgée de <i>trente six ans</i> , sans profession domiciliée avec son mari auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de <i>Louis Henri Joseph</i> Les dites présentation et déclaration faites en présence de <i>Deloiffe</i> <i>Deloiffe</i> fait, le déclarant et les témoins ont signé avec nous <i>François Alexis Marie, Maire de Landrecies</i> <i>Luivent les signatures. En marge est écrit: Par acte en date du premier mars mil neuf cent cinq, visé le même jour en la</i>
<i>N° 6. — Landrecies, Imp. Manourier-Richard</i>	Certifié conforme : et délivré sur papier libre pour renseignements administratifs <i>LANDRECIES</i> le <i>vingt-neuf mil neuf cent</i> <i>vingt un</i> LE MAIRE DE LA COMMUNE, <i>Deloiffe</i> 

BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

GRANDE CHANCELLERIE  
DE LA  
LÉGION D'HONNEUR.

1<sup>er</sup> BUREAU.

PERSONNEL  
DES MEMBRES  
DE LA  
LÉGION D'HONNEUR  
ET  
DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.

SERVICES ADMINISTRATIFS  
ET TRAITEMENTS.

N° 97,367

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

34-385-1020. [8170]

PROCÈS-VERBAL  
DE RÉCEPTION

D'UN Chevalier DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le cinze d'embre mil neuf cent vingt.

Nous, Général de Champallier  
Commandant la 8<sup>e</sup> Brigade de Dragons,  
Commandant 9<sup>e</sup> Armée de Colmar (H<sup>e</sup> Rhin)

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date du 16 Novembre mil neuf cent vingt et après avoir fait prendre les armes à 11<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> de Dragons avons fait placer devant le front de bataille M. Louis Henri Joseph Badre, Inspecteur en chef à Colmar, Chef de B<sup>te</sup> de complément nommé chevalier de la Légion d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons ensuite remis ses insignes, en lui donnant l'accolade et en prononçant la formule de réception suivante :


« Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons \_\_\_\_\_ de la Légion d'honneur »

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour être transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipiendaire et par nous.

Fait à Colmar, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire, J. Badre

Le Délégué, gal de Champallier



BADRE Louis Henri Joseph

N° de la notice : c-350460

*JML*

**LÉGION D'HONNEUR.**

NUMÉRO DE LA MATRICULE : 97387

NUMÉRO DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION : 161967

TABLEAU SPÉCIAL.  
Décret du 15 Août 1914.)

Qualité ou grade. Chef de bataillon d'au service d'état major du Gouvernement Militaire de Strasbourg

né le 1<sup>er</sup> Mars 1871

à Sandreville (Nord)

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur

par décret du 10 NOV 1920 rendu sur le rapport du Ministre de la guerre

pour prendre rang du 20 JUIN 1920

Date du départ de la décoration : 15 NOV 1920 *18 rue du Haguenack Sandreville Colmar (Haut-Rhin)*

Idem du brevet : 7 DEC 1921

Idem du certificat d'inscription : 4 OCT 1930

Idem de l'avis de paiement : \_\_\_\_\_

Date du décès : \_\_\_\_\_

NE PAS REMPLACER A LA VACANCE

ARRÊTÉ TERRITORIAL

ARRÊTÉ DU TRAITEMENT

ARRÊTÉ DU CONSEIL DE DÉCORATION

PARIS, LE 1<sup>er</sup> JUIN 1930

POUR LE GRAND-CHANCELER

LE GÉNÉRAL DU MINISTRE

*J. Fournier*

68-706-1920. (1916)

BREVET FAIT

*B*  
*3*